

Atelier 3

La recherche et de l'enseignement supérieur en innovation sociale

Mise en contexte

Il y a un lien étroit entre recherche et innovation, qui se manifeste de plusieurs façons:

- L'IS peut être considérée comme de la "R&D sociale": ses acteurs sont à la recherche de solutions à des problèmes ou à des aspirations. Cette recherche procède par expérimentation, systématisation et mise à l'échelle, dans un processus de co-construction.
- Le milieu de la recherche, qu'elle soit dans l'enseignement supérieur (cégep et universités), dans des établissements de santé ou sur le terrain, joue un rôle important dans la systématisation des pratiques et des apprentissages. Cela permet la diffusion, le transfert et l'élargissement des acquis en IS. La recherche académique, en particulier, contribue fortement à l'innovation :
 - en systématisant les connaissances qui émergent de l'expérimentation dans des dynamiques de co-construction de connaissances ;
 - en contribuant à identifier les initiatives émergentes, et à cerner les conditions de ces émergences et de leur généralisation éventuelle ;
 - en contribuant à l'évaluation des retombées de ces innovations, tant au plan macro que micro ;
 - en mettant à jour le processus d'innovation, les conditions d'émergence et de pérennisation, les phases de déploiement et les conditions de maturation des IS;
 - en éclairant la formulation des politiques publiques;
 - en contribuant à la formation des étudiants.
- La rencontre de la recherche formelle et du terrain se révèle une condition essentielle pour la diffusion des innovations, leur appropriation et leur mise à l'échelle. Ce trait distinctif doit être valorisé. Le travail de recherche collaborative en IS est particulièrement peu reconnu, et ce, tant en termes de ressources (fonds de recherche, gestion des partenariats, etc.), que de reconnaissance des chercheurs académiques qui s'y consacrent.

Recommandation originale #3.1

Que soit élaborée d'ici un an une politique nationale (québécoise) de recherche collaborative en innovation sociale. Cette politique devrait se déployer à partir des expériences menées depuis 40 ans au Québec et ailleurs et devrait prévoir les volets suivants:

1. Recherche
 - Bonifier les programmes de recherche partenariale du FRQ destinés à analyser l'IS.
 - Instaurer un programme de recherche sur l'innovation sociale au Québec.
2. Soutenir la fonction recherche au sein des organisations de la société civile
 - Accroître les capacités de recherche, de formation et de diffusion des connaissances en IS aux organismes de la société civile.
3. Renforcer les liens entre enseignement supérieur et société civile
 - Donner suite aux recommandations du rapport sur l'université du futur (FRQ) visant à soutenir les interfaces université- société.
 - Établir des mécanismes de collaborations entre la société civile et les établissements d'enseignement supérieur, par l'allocation de ressources (fonds de recherche, dégrèvements, personnel professionnel), des règles de fonctionnement et la reconnaissance de ce travail pour les parties impliquées.
 - Soutenir le travail des organismes de liaison et de transfert et centres collégiaux de transfert en pratiques novatrices pour leur permettre d'être à la hauteur de leurs ambitions.

Discussion #3.1

Le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche a été mentionné de façon continue dans les consultations sur la SQRI depuis mars 2021, et de très nombreux mémoires ont abordé cette question: recherche partenariale, chercheurs en résidence, services aux collectivités, zones d'innovation sociale dans les cégep et les universités, boutique des sciences... Plusieurs formules permettent, soutiennent et valorisent la participation de la société civile à la co-construction de connaissances. Les mécanismes de collaboration doivent donc être étendus et valorisés, sous des formes encore à préciser.

Dans l'ensemble, les participants sont assez en accord avec les énoncés et recommandations qui précèdent. Quelques précisions et nuances sont cependant apportées qui mériteraient d'être intégrées dans une reformulation ultérieure.

Liens utiles

Le cycle de vie : https://www.rqis.org/wp-content/uploads/2022/01/Outils-evaluation-is-Schema-cycle-de-vie_VF.pdf

Les outils d'évaluation : https://www.rqis.org/wp-content/uploads/2022/01/Outils-evaluation-is-Grille-evaluation-niveau-maturite-detaillée_VF.pdf

La démarche de la SQRI : <https://www.rqis.org/innovation-sociale/innovation-sociale-dans-la-sqri/>

Précisions à apporter

- Mentionner que l'expression « enseignement supérieur » inclut le milieu collégial.
- Remplacer « recherche collaborative » par « recherche partenariale ».
- Co-construction : les tâches découlant du travail en IS doivent être reconnues, tant du côté de la recherche que de l'action sur le terrain. Il importe donc de soutenir à la fois les chercheurs et les organismes.
- En mode co-construction, les acteurs terrain collaborent au développement de la recherche, mais aussi, à la formation et la sensibilisation de la relève par l'intégration d'étudiants.
- Il faut du temps pour bâtir la confiance, se comprendre et partager des visions communes. Les mesures de soutien aux chercheurs et aux organismes doivent en tenir compte.
- Au-delà du « projet par projet », des infrastructures permanentes doivent être mises sur pied. La recherche continue de financement pour des projets de court terme demande énormément d'énergie.
- Les milieux de pratique apportent la connaissance du terrain. Il faut les financer pour leur permettre de continuer d'apporter ces connaissances, et non pas leur demander de contribuer financièrement à des projets.
- Les autochtones ne se reconnaissent pas dans le vocable « société civile ». Il faudrait les inclure comme tels dans nos énoncés.
- Un fonds comme les RSRI pourrait être créé, mais avec des modalités de fonctionnement adaptées à l'IS.
- Nous avons besoin d'évaluation, de balises spécifiques pour l'IS, pour démontrer notre impact, aider la cause de l'innovation sociale et convaincre les décideurs de considérer l'innovation sociale et culturelle au même titre que les sciences pures et en santé.
- Certaines règles devraient aussi être modifiées : modalités d'octroi des fonds de recherche; modalités d'évaluation des chercheurs; accès aux fonds de recherche de la part des chercheurs de cégep et des organismes; catégories de dépenses admissibles, publications valorisées, reconnaissance du rôle et de l'apport des partenaires, etc.
- La fonction transfert doit aussi être soutenue (diffusion, appropriation et mise à l'échelle des IS). Cela passe notamment par le transfert des apprentissages et la systématisation des pratiques.
- La 3e mission des universités – Services aux collectivités – doit être renforcée partout.
- Les établissements d'enseignement supérieur (cégep et universités) gagneraient aussi à fournir des « lieux » de rencontres entre académiques et praticiens.
- Il faut permettre le développement de formations académiques en IS. Former également les milieux de l'enseignement supérieur sur les postures de l'innovation ouverte et collaborative.
- La question de l'arrimage entre IS et IT reste ouverte.

En partenariat avec:

